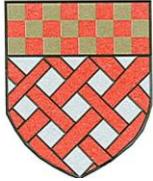


MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

1^{er} Février 2017

Date de l'affichage

7 Février 2017

Délibération n°2017.02.01



OBJET :

NOUVEAU LOTISSEMENT :

- Nom

- Création et vote du budget
annexe



L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLINM BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : , Mme DENOUE donne pouvoir à M GARNIER N, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Monsieur Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la circulaire M14

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.07.03 en date du 12 juillet 2016 portant sur l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un futur lotissement

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.09.01 en date du 20 septembre 2016 relative à la désignation d'un géomètre et du notaire pour l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un futur lotissement

Considérant que les opérations de lotissement doivent faire l'objet d'un budget annexe assujetti à la TVA,

Considérant la proposition de « Le Haut Claireau » pour désigner cette nouvelle opération,

Vu la présentation du projet du budget validé par Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE NOMMER « Le Haut Claireau » pour ce nouveau lotissement
- D'ASSUJETTIR à la TVA le budget annexe du lotissement du Haut Claireau
- D'APPROUVER le budget annexe qui s'équilibre à 151 916 € pour la section de fonctionnement et 150 000 € pour la section d'investissement
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charges des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

1^{er} Février 2017

Date de l'affichage

7 Février 2017

Délibération n°2017.02.02



OBJET :

**CONSTRUCTION DU CLUB
HOUSE :**

**Lot n°7 – Cloisons
sèches/isolation**

Avenant en moins-value

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLINM BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés :, Mme DENOU donne pouvoir à M GARNIER N, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Monsieur Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.07bis.01 en date du 26 juillet 2016 portant sur la construction du club house – La désignation des entreprises,

Considérant la modification du pare-vapeur pour une moins-value de 680.60€ et la fourniture et pose d'une trappe BBC pour une plus-value de 225.45 €, il est proposé de passer un avenant en moins-value d'un montant de 455.15 € HT,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ACCEPTER l'avenant pour le lot n°7 – Cloisons sèches/isolation en moins-value d'un montant de 455.15 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charges des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

1^{er} Février 2017

Date de l'affichage

7 Février 2017

Délibération n°2017.02.03



OBJET :

**CONSTRUCTION DU CLUB
HOUSE :**

**Lot n°4– Couverture zinc et
polycarbonate**

Avenant en plus-value

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : , Mme DENOUE donne pouvoir à M GARNIER N, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Monsieur Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.07bis.01 en date du 26 juillet 2016 portant sur la construction du club house – La désignation des entreprises,

Considérant la modification de l'habillage zinc rives de la couverture et des gouttières pour une plus-value de 3 000,50 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ACCEPTER l'avenant pour le lot n°4 – Couverture zinc et polycarbonate, en plus-value d'un montant de 3 000, 50 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charges des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme
Le Maire,

Bruno DARRAS